

COMITÉ D'INDRE-ET-LOIRE

Le Comité départemental d'Indre-et-Loire, de fondation relativement récente puisqu'il n'existe que depuis cinq ans, étend aujourd'hui le réseau de ses groupes affiliés dans toute la Touraine et sa popularité va sans cesse en augmentant. L'un des sous-comités, qui lui devait son existence, celui de Chinon, s'est séparé de lui pour former un comité indépendant.

Voici, d'après le rapport du secrétaire général du Comité, quelques détails sur les branches principales de son activité :

« Vous n'avez pas oublié quelle charge nous imposent, dans la prévision d'une guerre future, les actes mêmes qui règlent nos devoirs et nos droits.

« Si le service de première ligne et des hôpitaux d'évacuation reste exclusivement à la charge du service de santé des armées, l'autorité militaire nous convie à la formation d'hôpitaux auxiliaires, dans la zone de l'arrière ou sur le territoire national ; bien plus, elle nous y invite, et récemment encore le Conseil central de notre œuvre recevait, du ministère de la guerre, une note nous rappelant les obligations morales que nous avons contractées.

« Le zèle du comité de Tours avait devancé cet appel, car, depuis deux ans, nous avons pourvu à l'organisation éventuelle de sept formations sanitaires, destinées à assurer l'hospitalisation de mille blessés ou malades dans notre ville. Cette organisation préparatoire a reçu, au cours de l'exercice de 1894, un développement considérable, sur lequel il n'est pas inutile de fournir des indications détaillées, afin de vous montrer que les plus graves éventualités ne nous prendraient pas au dépourvu.

« Treize hôpitaux sont aujourd'hui prêts à fonctionner dans notre ville.

« Des locaux facilement appropriables, tels que collèges, pensionnats, établissements d'enseignement primaire ou secondaire, ont été soumis à l'examen de notre Commission hospitalière et affectés à notre service, grâce au concours bienveillant de tous ceux au dévouement de qui nous nous sommes adressés. Tous, directeurs de ces établissements, autorités administratives et autres, ont rivalisé de zèle pour nous venir en aide et faciliter notre tâche.

« Chaque hôpital est pourvu d'un administrateur, d'un comptable, d'un ou plusieurs médecins et d'un aumônier. Au dossier de chaque formation sanitaire se trouve, dès à présent, réuni le plan de l'établissement, avec les indications relatives à l'appropriation de chaque partie, je dirai même de chaque salle de l'hôpital projeté, et le rapport de l'administrateur qui, en venant apporter au plan annexé les éclaircissements les plus complets, faciliterait singulièrement le travail de quiconque serait chargé, même à l'improvisiste, d'assurer le brusque passage du pied de paix au pied de guerre.

« Entrons dans quelques détails. Dans chaque hôpital, il faut prévoir, outre les salles servant de dortoirs pour les malades, tous les locaux accessoires, non moins indispensables et dont la nomenclature même n'est pas sans utilité : salle de garde pour le poste de police et le planton, salle de visite où sont examinés les hommes entrants, bureau des caisses où se trouve le comptable, salles des sacs où sont déposés les effets des hommes entrants, cabinets du linge sale, cuisines avec offices, pharmacie, lingerie, latrines, salle de bains, cabinet de désinfection, casernement des infirmiers et du personnel, et enfin salle des morts. »

Les treize formations sanitaires dont le Comité peut disposer permettraient d'abriter plus de 1,800 hommes, et, dans la plupart des établissements, une partie du matériel serait généreusement fourni par le personnel dirigeant.

COMITÉ DU LOIRET

C'est toujours l'organisation des infirmeries de gare et la préparation des hôpitaux auxiliaires qui paraît être la préoccupation prédominante des Comités départementaux français. Le Comité du Loiret a, pour sa part, trois infirmeries de gare à installer dans son département : à Montargis, à Orléans et aux Aubrais. Les deux dernières sont prêtes à fonctionner. Le matériel existe dans le dépôt et le personnel est assuré. En vue de la création des hôpitaux auxiliaires permanents, le Comité peut compter sur 500 lits offerts par les communautés religieuses et les particuliers. Mgr. l'évêque